

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 14 février 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 – Gaz Métro - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro Phase 1/ DEMANDE CONJOINTE DE SÉAQLPA ET DU ROEE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'EXPERT DE M. PAUL L. CHERNICK ET BUDGET DE PARTICIPATION Y AFFÉRANT

ND : 1001-080

Chère consœur,

Tel que requis par la décision procédurale D-2014-011 aux paragraphes 46 à 48, rendue en date du 30 janvier 2014, SÉ-AQLPA et le ROEE demandent à la Régie de bien vouloir reconnaître Monsieur Paul Chernick à titre d'expert-conseil conjoint dans le cadre de la cause mentionnée en titre.

1. Nom et coordonnées de l'expert

PAUL L. CHERNICK
President
Resource Insight, Inc.
5 Water St.
Arlington MA 02476
781-646-1505
[http://www.resourceinsight.com/
pchernick@resourceinsight.com](http://www.resourceinsight.com/pchernick@resourceinsight.com)

2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant :

Le ROÉÉ et SÉ-AQLPA estiment que la participation de M. Chernick aux trois séances de travail ainsi que son apport en tant qu'expert-conseil leur permettra de bien cerner les enjeux propres à la méthode de répartition des coûts, enjeux qui auront ultérieurement une incidence certaine sur la segmentation de la clientèle et la structure tarifaire de Gaz Métro. Une bonne compréhension des enjeux relatifs à la méthode de répartition des coûts est primordiale afin que le ROÉÉ et SÉ-AQLPA soient en mesure de s'assurer de la prise en compte des intérêts environnementaux et d'effectuer un examen rigoureux et en profondeur de l'ensemble des éléments qui seront soulevés dans le cadre de ce dossier générique.

3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert :

Nous demandons à la Régie de reconnaître M. Chernick à titre d'expert-conseil en allocation des coûts et en structure tarifaire dans le cadre de la cause mentionnée en titre.

Monsieur Chernick assistera SÉ-AQLPA et le ROÉÉ dans leur préparation et leur participation aux trois séances de travail prévues par Gaz Métro, et participera lui-même aux trois séances de travail. Il éclairera les deux intervenants quant aux différentes perspectives à considérer dans l'analyse du rapport d'expert et du document de réflexion sur les méthodes de répartition de coûts soumis par Gaz Métro.

4. Curriculum vitae :

Nous joignons à la présente demande le curriculum vitae de monsieur Chernick.

5. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert :

Est également joint à la présente demande un budget prévisionnel supplémentaire pour les frais qui seront encourus pour les services de monsieur Chernick.

SÉ-AQLPA et le ROÉÉ demandent à la Régie de bien vouloir autoriser un taux horaire de 240\$/h pour les services de M. Chernick. Au cours de sa carrière, M. Chernick a effectué plusieurs examens de rapports portant sur la méthodologie d'allocation des coûts et sur la détermination de la structure tarifaire. Il a été reconnu maintes fois comme un expert et a témoigné dans plus de 200 causes devant divers régulateurs en énergie du Canada et des États-Unis.

Nous soumettons respectueusement que le taux horaire demandé est raisonnable et nécessaire pour les services d'un expert américain du calibre de M. Chernick. Nous soulignons que le taux demandé demeure inférieur aux taux habituel de M. Chernick, considérant le taux de taux de change USD-CAD actuel.

Le Formulaire de la Régie ne permettant pas de ventiler les heures de travail demandées pour les fins des séances de travail, nous précisons dans la présente correspondance que nous estimons à 20 heures la participation de M. Chernick aux trois séances et à 40 heures le travail requis pour l'étude et l'analyse de l'ensemble des documents qui auront été soumis par Gaz Métro, ainsi que pour le conseils qui seront fournis à SÉ-AQLPA et au ROÉÉ.

SÉ-AQLPA et le ROÉÉ indiquent également que des services d'interprétation simultanée seront requis lors de la participation de M. Chernick aux trois séances de travail.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les plus distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Pascale Boucher Meunier

par Pascale Boucher Meunier, avocate

PBM/mr

cc: (courriel seulement)

Me Hugo Sigouin-Plasse

Me Dominique Neuman